

LES ANNONCES Landaises

Le média des décideurs landais



ISABELLE DUFAU
Présidente de la communauté de
communes du Seignanx

ENTREPRISE

Okina :
moteur de la mobilité

LANDES ATTRACTIVES

Hierbas de Aragón :
l'huile d'olive en héritage

« Construire
un territoire
équilibré »

Cinéma

LE PRIX LOUIS-DELLUC POUR LE RÈGNE ANIMAL

La fable fantastique *Le Règne animal*, portée par Romain Duris, Paul Kircher et Adèle Exarchopoulos, a remporté le prestigieux prix Louis-Delluc du meilleur film le 6 décembre dernier. Soutenu par le département des Landes et accompagné par le Bureau d'accueil des tournages 40, le long métrage de Thomas Cailley, tourné entièrement en Aquitaine et en partie à Léon, a su conquérir le jury grâce à son univers singulier à la croisée des genres, à la fois politique, fantastique et intime. Présenté à Cannes en juin dernier dans la sélection Un Certain Regard, le film a attiré dans les salles plus d'un million de spectateurs.



ADÈLE EXARCHOPOULOS

Art

SUR LES CHEMINS DU CENTRE D'ARTS VISUELS

Au printemps, tous les chemins artistiques de Marenne Adour Côte Sud mèneront au centre d'arts visuels de Labenne dont l'ouverture est prévue en juin. Des fresques picturales seront réalisées sur les pistes cyclables de la Vélodyssée pour jalonner symboliquement le trajet à vélo vers ce nouveau pôle culturel de la communauté de communes. À la palette : Aude Samut avec la fresque *À vol d'oiseau*, Aurélien Desbois, dit « Delwood », avec *Confluences*, et Naïf qui proposera (de) *Cheminer dans la couleur*.



Mobilités

LE RETOUR DE LA PALOMBE BLEUE

Les nostalgiques réclamaient son retour à grand renfort de pétitions. La Palombe bleue (surnom du « Pyrénéen ») est de nouveau sur les rails. Le train de nuit entre Paris-Austerlitz et Tarbes, supprimé en 2017 avant d'être relancé, en été seulement, en 2022, a repris du service le 22 décembre dernier. Il propose désormais chaque nuit de voyager en wagon couchette ou place assise, en desservant Dax, Bayonne, Orthez, Pau et Lourdes.

© Viktor Mogilat

Coup de BUZZ

4 Interview « Construire un territoire équilibré »

*Isabelle Dufau,
présidente de la communauté
de communes du Seignanx*



12 Landes Attractives

Hierbas de Aragón :
l'huile d'olive en héritage

14 Focus Landes

- . Okina : moteur de la mobilité
- . Riddim Production : en rythme documentaire

18 Focus Région

Lur Berri : solide mais agile



20 Info Flash

22 L'œil des experts

Travail hybride :
un levier de performance ?

26 Économie

Les ratés du Guichet unique épinglés

28 Social

Smic au 1^{er} janvier

29 Annonces Légales

35 Tendances Bourse



Isabelle Dufau

« Construire un territoire équilibré »

La communauté de communes du Seignanx vient de fêter ses 30 ans. Développement économique, logement, mobilité, environnement, patrimoine... Sa présidente depuis 2020, Isabelle Dufau, fait le point des grands enjeux de ce petit territoire landais situé entre le Pays basque et Maremne Adour Côte sud.

Propos recueillis par Julie DUCOURAU



**ISABELLE
DUFU**

Présidente de la
communauté de
communes du Seignanx



Les Annonces landaises :
Le 23 décembre 1993, naissait la communauté de communes du Seignanx. Comment marquer cet anniversaire ?

Isabelle Dufau : Après la loi de 1992 sur la possibilité de mutualiser des actions entre communes, le Seignanx a été, à l'époque, avec le Grand Dax, une des intercommunalités pionnières dans les Landes avec déjà ses huit communes réunies. Pour fêter ces 30 ans, nous avons choisi d'éditer 30 affiches avec des portraits d'habitants et acteurs du territoire qui participent, œuvrent ou bénéficient des politiques publiques du Seignanx. Maraîcher qui cultive des terres louées au Seignanx, bénévole pour la distribution alimentaire, spectateurs du FestiMai, créateur d'entreprise sur une zone d'activités économiques, agent de la gestion des milieux aquatiques, citoyen accompagné pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie... Ils sont 50 à avoir participé et c'est une façon de découvrir la diversité des projets et actions portés par l'intercommunalité.

LAL : Quelles sont les spécificités du Seignanx ?

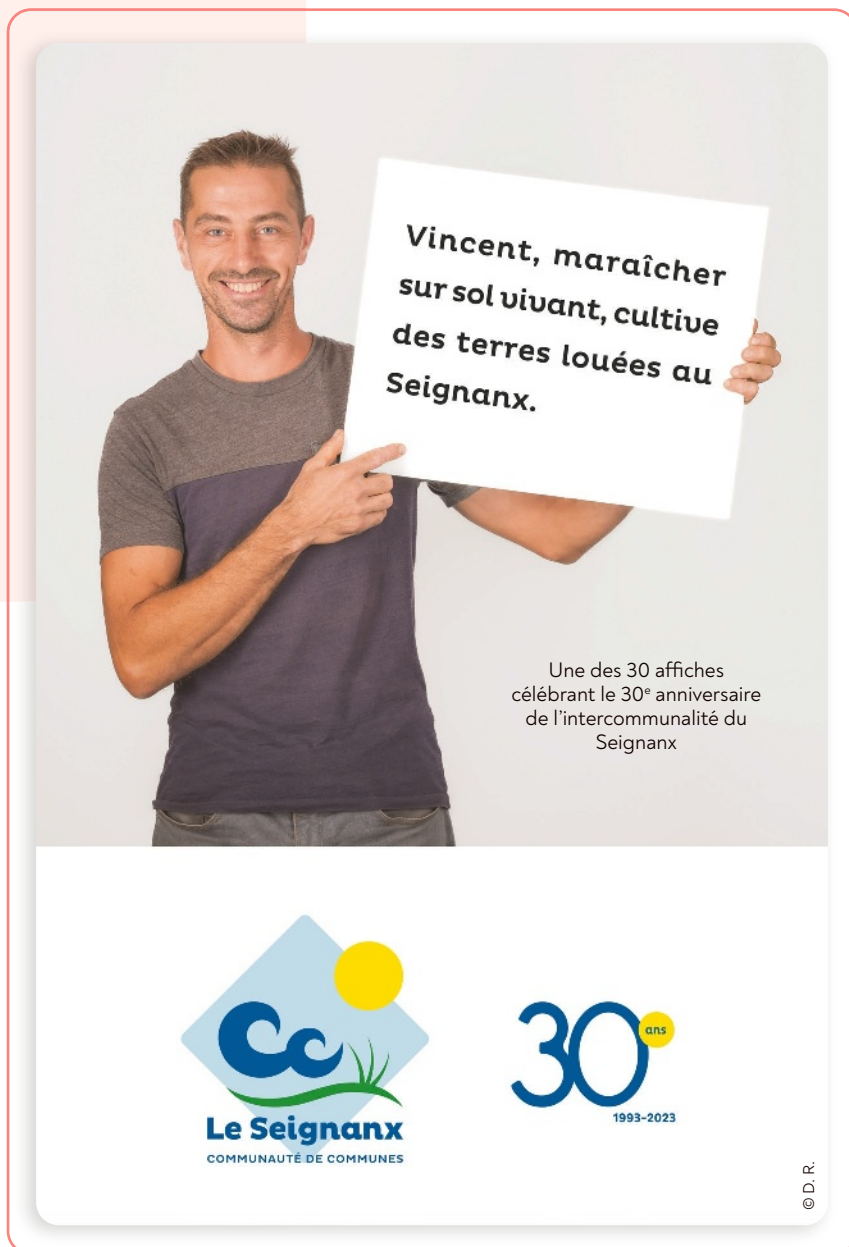
I. D. : Nous sommes un petit territoire de 15 000 hectares, avec une spécificité littorale, entre Marenne Adour Côte Sud (Macs) et le Pays basque. Tarnos en est la commune la plus importante en termes d'habitants, avec un port important, une forte activité industrielle et de belles entreprises, comme Safran Helicopter Engines qui emploie plus de 1 500 personnes et prévoit des recrutements dans les années à venir. Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx avec des populations autour de 6 000 habitants, ont aussi des zones d'activités développées. Mes prédécesseurs ont été assez visionnaires, ils ont fait beaucoup de réserves foncières qui provoquent un certain regard de convoitise de la part de nos voisins, côté Pays basque notamment. Enfin le Seignanx compte égale-

ment cinq communes au tissu plus rural mais dynamiques.

LAL : Dans ce contexte, comptez-vous développer de nouvelles zones d'activités économiques ?

I. D. : La zone de Northon-L'Hermitage, en cours d'installation à Saint-Martin-de-Seignanx, est la dernière que nous sommes en train d'aménager, dans le cadre du syndicat mixte qui regroupe le département des Landes et la communauté de communes et dont l'aménageur est la Satel (Société d'aménagement des territoires et

d'équipement des Landes). Sur 63 hectares, nous déployons un programme mixte entre industrie, artisanat et tertiaire. À Labranère sur Ondres, nous proposons du foncier pour des artisans et, victimes de notre succès, nous réfléchissons à une extension dans le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal). Sur celle de Souspesse qui est pratiquement remplie, sont en train de s'installer les Délices du Seignanx, une entité qui regroupe des d'agriculteurs et éleveurs, pour proposer un magasin de producteurs en circuits courts avec possibilité de déjeuner sur place,



courant 2024. La zone d'Ambroise, une des plus anciennes a, elle, besoin d'être requalifiée pour être mieux mise en avant, elle accueille beaucoup d'emplois et d'activités et on réfléchit là aussi à une extension. À noter encore la création d'un restaurant inter-entreprises (RIE) grâce au terrain cédé par Safran à l'euro symbolique après dépollution du site : ce projet à 9 millions d'euros (20 % pris en charge par le Seignanx, le reste en subventions) qui devrait être livré en 2025, sera un bel outil au service de tous les employés de ce bassin d'emploi.

LAL : Vous attirez aussi désormais des entreprises par le foncier local...

I. D. : Grâce à notre foncier disponible et à des prix accessibles, nous avons déjà deux exemples de grosses entreprises du Pays basque qui ont décidé de venir s'agrandir chez nous, Needle Concept et Tekniaero [LAL n° 4087 du 4 novembre 2023]. D'autres entreprises dont 25 % viennent du Pays basque tapent à la porte, d'autres arrivent du nord de notre territoire, et des sociétés locales comme

Lataste (transports), Pinaquy (travaux publics VRD) veulent également étendre leur activité. Nous avons tous intérêt à travailler dans la complémentarité, pas dans la concurrence, que ce soit avec Macs, la communauté d'agglomération du Pays basque, le Pays d'Orthe, et toutes les communes et institutions avoisinantes. S'agissant du foncier qui se raréfie, nous envi-

sageons d'autres formes de mises à disposition, comme les baux à construction.

LAL : Cette attractivité générale se combine toujours avec une certaine crise du logement, comment agissez-vous ?

I. D. : Malgré la crise sanitaire, nous avons passé du temps à

LE SEIGNANX EN CHIFFRES

8 communes :

Biarrotte, Biaudos, Ondres, Saint-André-de-Seignanx, Saint-Barthélemy, Saint-Laurent-de-Gosse, Saint-Martin-de-Seignanx, Tarnos (11 790 habitants)

28 770 habitants sur 15 000 hectares

37 agents à la communauté de communes et **91** au centre intercommunal d'action sociale

33 élus

29 millions d'euros de fonctionnement

14 millions d'euros d'investissements

Pas de recours à l'emprunt depuis 2020.

Sur la zone économique de Souspesse, un magasin de producteurs en circuits courts doit ouvrir courant 2024



“ Nous réfléchissons à plusieurs extensions de zones d'activités économiques ”

renouer du lien avec les habitants, notamment via les Assises du Seignanx. Avec ces réunions publiques, nous avons préfiguré le projet de territoire dévoilé cet été après deux ans et demi d'échanges, avec l'idée d'un territoire dans lequel nous avons plaisir à habiter, à entreprendre, à consommer, en pouvant se soigner, en préservant notre patrimoine culturel et nos activités agricoles, et en prévoyant la transition énergétique pour un territoire équilibré entre villes et villages. Dans ce contexte, nous avons su développer du logement abordable : le bilan du Plan local d'habitat à mi-parcours est plutôt satisfaisant, avec 1 000 logements créés depuis 2020 et autant à produire d'ici 2025. Nous avons revu toutes nos aides à la hausse pour la construction de logement social et la réhabilitation de logements anciens pour les personnes âgées à domicile. Un projet de résidence intergénérationnelle avec XL Habitat va se monter juste à côté du siège de la communauté

de communes, qui réunira personnes âgées, jeunes et personnes handicapées avec l'Esat Château rouge. S'il manque toujours du logement social, il y a sur le territoire une vraie politique volontariste en la matière, comme avec le programme innovant Grandola à Tarnos, via le COL (Comité ouvrier du logement) et XL Habitat par exemple. Nous avons par ailleurs ici moins de problèmes qu'ailleurs sur la côte en termes de logements Airbnb ou de résidences secondaires et nous allons faire en sorte d'essayer que ce phénomène ne se diffuse pas sur le Seignanx. Je ne peux pas parler de ces sujets sans saluer la mémoire de Pierre Latour, notre vice-président au logement et maire de Saint-Barthélemy depuis 1995, dont la disparition soudaine nous a tous beaucoup ébranlés. Il était très apprécié pour ses compétences, sa bonhomie qui permettait de toujours détendre l'atmosphère et sa proximité avec les agents.

À Saint-Martin-de-Seignanx, le siège de la communauté de communes devrait bientôt être agrandi pour accueillir de nouveaux services





LAL : Où en est le PLUi dont la rédaction a plusieurs fois échoué ?

I. D. : Nous avons relancé le PLUi en avril 2021 après deux procédures avortées dans les mandats précédents. Notre PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) a été voté à l'unanimité et nous en sommes à la définition des zonages et à la rédaction du règlement. Nous avons dialogué sur le nécessaire exercice de sobriété foncière avec la loi ZAN (Zéro artificialisation nette), dont les règles commencent à se clarifier malgré beaucoup d'incertitudes. Quand on fait de l'étalement urbain, on grignote des zones agricoles ou forestières, on ne peut plus faire

LES INFRASTRUCTURES DU SEIGNANX D'AUJOUR'HUI ET DE DEMAIN



ça. Quand on construit en hauteur, on utilise moins de foncier, et on remet de la nature en ville. L'urbanisme, ce n'est pas ma formation, je viens du domaine de l'éducation, mais j'espère que nous aurons une grande majorité sur le PLUi, voire l'unanimité. En tout cas je m'y emploie pour espérer le finaliser en 2025. Nous avançons les huit communes ensemble avec des groupes de pilotage pour parler aménagement, construction, déplacements, parkings de covoiturage, zones

d'activités économiques, verdissement des communes et transition écologique... Le PLUi devrait nous permettre de dire ce que l'on veut sur ce territoire dans le nouveau contexte de sobriété foncière. Nous aimerions que le contentieux avec la Sodec à propos des Allées Shopping [un grand ensemble commercial imaginé il y a plus de 10 ans et dont le permis modificatif a été refusé, NDLR] soit purgé d'ici là, mais il faut être très prudent sur ce sujet.

LAL : Les débats ont souvent été houleux ces dernières années dans le Seignanx, comme on a pu le constater avec le projet de centre aquatique...

I. D. : Les élections municipales ont rebattu les cartes, nous avons remis les choses à plat. Le bureau communautaire fonctionne tous les 15 jours avec toutes les communes représentées. Il est clair que nos débats argumentés sont parfois un peu agités, mais il faut faire en sorte que chacun ait la

“ Un projet de résidence intergénérationnelle avec XL Habitat va se monter juste à côté du siège de la communauté de communes, qui réunira personnes âgées, jeunes et personnes handicapées ”

NOUVELLE STRATÉGIE FISCALE

Engagement de campagne, la stratégie fiscale a été « un des premiers actes fondateurs politiques en début de mandat », explique Isabelle Dufau. Il s'agit de maintenir les capacités financières de la collectivité, tout en adaptant la participation de chacun en fonction de la taille de son portefeuille, entre baisse de la taxe ordures ménagères pour la majorité des ménages, nouvelle taxe foncière bâtie et révisions des taux de la cotisation foncière des entreprises, afin d'augmenter la participation financière des grands groupes sans impacter les acteurs économiques locaux (75 % des entreprises du territoire). « Grâce à ces leviers, nous obtenons un gain chaque année pour développer des projets nouveaux. »



Le futur centre aquatique communautaire devrait ouvrir à Tarnos en 2026

© Blamm architecture

possibilité d'exprimer son point de vue et réussir à dégager des majorités pour avancer. Ça a été le cas pour le centre aquatique [LAL n° 4090 du 27 novembre 2023] qui devrait ouvrir ses portes en 2026, au centre-ville de Tarnos.

LAL : Avez-vous, comme ailleurs, des problèmes de recrutement au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ?

I. D. : Depuis 2020 et la crise sanitaire, nous avons mis en place des groupes de travail collaboratifs avec des agents du CIAS volontaires et un psychologue, pour améliorer la qualité de vie au travail et les rémunérations, et cela porte ses fruits. Nous avons toujours des problèmes de recrutement mais les services sont très mobilisés. Notre campagne de recrutement via les Cafés de l'emploi et des métiers,

MOBILITÉS : VERS UN RER BASCO-LANDAIS ?

Sur les transports locaux, le Seignanx doit travailler avec de nombreux interlocuteurs. Tarnos, Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx adhèrent au syndicat de mobilité Pays basque-Adour : le réseau TRAM Bus va déjà jusqu'à Tarnos, et un prolongement jusqu'à Ondres est espéré. Les cinq communes de l'intérieur dépendent, elles, du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

« Nous élaborons un schéma simplifié de mobilités qui doit permettre de développer des aires de covoiturage et du transport à la demande, et un contrat opérationnel de mobilité avec la région et le pays Adour Landes océanes », précise Isabelle Dufau. Des réunions publiques auront lieu début 2024 sur le sujet. Objectif : avoir moins de voitures sur les routes et plus de passagers dans les transports publics. Autre projet à l'étude sur les 10 prochaines années, le service express régional métropolitain (SERM) basco-landais présenté début décembre par le conseil régional. Une sorte de RER basco-landais qui irait de Dax à Hendaye (voire Saint-Sébastien), avec des arrêts dans le Seignanx.



a permis trois embauches supplémentaires. Ce sont des indices satisfaisants, il faut continuer sur cette lancée. C'est une vraie source de fierté.

LAL : Côté culture, quel accueil ont reçu les rendez-vous Si le Seignanx m'était conté ?

I. D. : L'idée au départ était de partager notre patrimoine culturel, une façon de contribuer à souder un territoire qui parfois manque de dialogue. On a déjà posé nos valises un après-midi ou une soirée, pour parler de la révolte des métayers à Biauudos, des forges à Tarnos, de l'Adour à Saint-Laurent-de-Gosse, des histoires napoléoniennes à Saint-André-de-Seignanx, etc. Trois rendez-vous sont à nouveau prévus en 2024, notamment en mars à Saint-Barthélemy sur les cagots, des victimes de discriminations sociales et religieuses au Moyen-Âge. Ces animations gratuites qui attirent du monde, permettent de découvrir des facettes méconnues du Seignanx. ■

Hierbas de Aragón

L'huile d'olive en héritage

TOSSE • Installée dans les Landes depuis cinq ans, Édith Asensio redonne vie aux oliviers centenaires de son village familial en Aragon, et produit l'huile d'olive vierge extra Hierbas de Aragón, qu'elle importe en France.

Par Anne TAUTOU

Certains préfèrent l'océan et les forêts de pins, d'autres la montagne et les champs d'oliviers. Pour Édith Asensio, l'un ne va pas sans l'autre. Son bonheur est tout simplement dans la nature. Celle de la province d'Aragon en Espagne d'où sa famille est originaire et où elle a passé son enfance. Et puis aussi celle des Landes pour lesquelles elle a eu le « mythique coup de cœur dont parlent les écrivains découvreurs de la station d'Hossegor. J'y venais en vacances et j'ai été aspirée par cette nature, source de paix et en même temps cette vie très vitaminée », confie-t-elle. Au point de décider de quitter Agen pour s'installer à Tosse en 2018, lancer sa propre entreprise en 2020 et faire revivre les oliveraies de son village de Camporrells en Espagne. Une étonnante reconversion pour cette infirmière passionnée par son métier, mais lassée de vivre sous la lumière artificielle des blocs opératoires. « J'avais envie de retrouver la nature et une vie plus normale », explique-t-elle.

Depuis trois ans, elle cultive et produit l'huile d'olive d'Aragon sous la marque Hierbas de Aragón. « Au départ, j'avais aussi pour projet de cultiver le thym, le

La marque Hierbas de Aragón produit 4 000 litres d'huile d'olive par an issues de deux variétés anciennes





© Popival

genévrier, le romarin... toutes les herbes et les parfums de la montagne. Mais je me concentre pour l'instant sur les olives », poursuit-elle.

RÉANIMER CE PATRIMOINE

C'est au cours d'un long séjour à Camporells qu'elle redécouvre la richesse de cette nature préservée, pays des oliviers, des amandiers et de la truffe. « J'ai retissé des liens avec les gens du village et réécouté les histoires. Quand j'ai réalisé que les oliveraies bordant le village étaient abandonnées depuis des décennies, j'ai eu envie de réanimer ce patrimoine. » Inspirée par ce fabuleux trésor, elle convainc trois ou quatre villageois de participer à cette folle aventure pour tailler, récolter et trouver le moulin qui pressera son huile. Les arbres sont soigneusement sélectionnés et après avoir contacté les propriétaires, elle loue quatre parcelles, composées en totalité d'environ 350 oliviers, par simples accords verbaux en échange de quelques litres d'huile d'olive produite pour leur usage personnel. « Ici, tout est basé sur la confiance et la passion partagée pour la terre. On a cette logique : les anciens nous aident et nous conseillent pour récolter. »

DES OLIVIERS CENTENAIRES ET UNE PRODUCTION RESPONSABLE

Pour évaluer l'âge approximatif de ces plantations, Édith Asensio fait appel à un ingénieur dont l'étude révèle que ces oliviers, témoins silencieux du temps,



Édith Asensio promeut ses huiles d'olive sur les marchés landais

© Popival

occupaient déjà les terres aragonaises il y a plusieurs centaines d'années. « Certains ont vu le jour il y a 700 et même 800 ans », s'exclame-t-elle. Soucieuse de leur préservation, elle n'utilise aucun engrais. « Notre moulin me permet de presser seulement mes olives qui poussent sans sulfate et je ne fais ni mélange ni assemblage », assure-t-elle. Elle ne produit que 4 000 litres d'huile d'olive vierge extra par an issues de deux variétés anciennes et rares : l'Arbequina, « une huile douce aux saveurs d'herbes coupées » et la Verdeña, « aux saveurs poivrées avec un goût d'amande ». En ajoutant à sa gamme la fleur de l'huile d'olive, elle propose un produit récolté goutte à goutte sous le poids des olives, sans presse. « Elle est savoureuse ! Couleur soleil avec un goût de noisette. » Si la qualité de ses produits est très appréciée par sa clientèle landaise, elle ne compte pas pour autant développer sa production. Une manière de prendre soin du passé sans autre ambition que de transmettre ce patrimoine précieux et l'histoire familiale qui l'accompagne. « Je travaille très slowly et je privilégie la qualité au-delà du chiffre d'affaires. Je veux mettre en avant le bien vivre et le bien travailler avant tout. »

D'un marché landais à l'autre, le bouche-à-oreille l'a fait connaître pour la qualité de ses produits et l'attention qu'elle porte à ses clients. La magie opère car Hierbas de Aragón n'est pas seulement une huile d'olive séculaire, c'est une histoire d'amour et de préservation qui laisse à chacun une empreinte gustative et émotionnelle durable. ■

Okina Moteur de la mobilité

DAX · Okina, fondée par Éric Gagnet en 2012, est devenue une référence sur les solutions numériques permettant aux collectivités de mieux définir leur offre de transport. La pépite landaise se prépare désormais à relever de nouveaux défis dans le secteur de l'information au voyageur.

Par Anne TAUTOU



En un peu plus de 10 ans, Okina s'est installée dans le paysage de la data jusqu'à devenir un acteur clef dans la gestion et la distribution de données de mobilité pour les collectivités. Avec un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros en 2023, l'entreprise continue de grandir et d'intégrer de nouvelles dimensions à son offre. Rachetée en 2022 par Lumiplan, le leader français et

européen des solutions d'information voyageurs qui souhaite faire de la start-up son centre de données pour les activités de mobilité, tourisme et ville, Okina explore désormais des opportunités à l'international, avec deux nouveaux marchés dans la gestion de l'information-ville à Abu Dhabi.

Ce rachat fait figure de tournant dans l'histoire de la petite structure dacquoise qui en gagnant de gros marchés publics avait jusque-là progressé à vitesse grand V,

manquant parfois de personnel pour être opérationnelle rapidement. « J'arrivais à une limite pour développer la société et j'en étais conscient. Je voulais aussi assurer sa pérennité. Lumiplan nous a apporté une structuration, une organisation. Nous sommes 280 personnes et désormais 24 à Okina. On a tous les avantages d'un groupe, tout en restant à Dax », confie le fondateur de la start-up, Éric Gagnet, désormais co-dirigeant avec Laurence Toyon.



ÉRIC
GAGNET

PLATEFORME DE SERVICES DE MOBILITÉ

Si Okina tire son nom du masque de la sagesse dans le théâtre japonais traditionnel, c'est bien là la seule image un brin littéraire qui colle à la start-up landaise. Car dans les 200 m² de bureaux installés depuis quelques semaines dans l'annexe du technopôle Pulseo au sein des locaux de la Caisse d'Épargne à Dax, on est plutôt au royaume de la donnée numérique.

Le concept peut paraître abstrait. Pourtant le principe est simple et a un impact direct sur la vie quotidienne. La start-up agit comme un centre logistique, collectant, qualifiant et distribuant des données de transport pour les collectivités. « C'est comme une bibliothèque : on récupère et on trie de l'information que l'on met dans les bonnes cases pour qu'elle puisse être utilisée par tous », explique Éric Gagnet. En somme, une plateforme de services de mobilité qui permet de mieux définir l'offre de transport : horaires, circuits, calculs d'itinéraires, analyse statistique pour éviter les zones blanches, etc.

LE TOURNANT DE L'OPEN DATA

Ce marché de niche était encore sous-exploité en 2012 avant que l'entrepreneur ne s'en empare. Après 10 ans comme responsable

propice à sa croissance. Les collectivités locales peuvent enfin partager leurs données, et Okina se charge de les organiser pour les rendre exploitables.

La démarche avancée de cette plateforme qui n'existe pas encore en France va très vite retenir l'attention des collectivités. Éric Gagnet décroche ses premiers appels d'offres en 2018 avec les régions Nouvelle-Aquitaine et Bretagne, le début d'une série de succès avec par la suite, les régions Auvergne-Rhône-Alpes en 2019, Centre-Val-de-Loire et Pays-de-la-Loire en 2020 et 2022 et Nantes Métropole en 2023. « Les collectivités ont tout de suite vu l'intérêt de cette solution. Elles voulaient la gouvernance de leurs données qui représentent leur savoir-faire, leur connaissance et qui sont un réel capital. Nous avons donc débloqué beaucoup de verrous. »

“ Les collectivités peuvent partager leurs données, et Okina se charge de les organiser pour les rendre exploitables ”

informatique au sein de la société publique de transport landaise, Trans-Landes, Éric Gagnet décide de quitter son emploi pour réaliser son rêve entrepreneurial à 50 ans. Partant du constat que le manque de normalisation dans les données du transport entravait le développement de nouvelles idées, il imagine « des solutions plus robustes, innovantes et évolutives au niveau de plateformes numériques ».

À l'époque, contrairement au secteur de la banque ou de la santé, les données du transport sont pour la plupart enfouies dans de gros logiciels industriels empêchant les collectivités de les maîtriser sans système trop coûteux. Mais, en 2019, avec la loi d'orientation des mobilités (LOM) rendant obligatoire la publication des données de mobilité en open data, Okina trouve un terrain

SCHOOL-ITI POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

En parallèle, l'entreprise développe School-iti, une application qui permet à une collectivité de gérer tout le transport scolaire sur son territoire, de l'inscription des élèves jusqu'aux horaires, en passant par le paiement. « On travaille avec Niort, Dax, Mont-de-Marsan, Maremne Adour Côte Sud, la région Nouvelle-Aquitaine et depuis cette année Montégut et Pornic... », énumère l'entrepreneur.

Et alors que l'Intelligence artificielle et la data sont au cœur de l'actualité, Okina s'apprête aussi à relever de nouveaux défis. Ses projets incluent l'exploitation de l'IA pour analyser et simuler des données, ouvrant ainsi la voie à des perspectives innovantes dans le domaine de la mobilité connectée. ■

Riddim Production **En rythme** documentaire



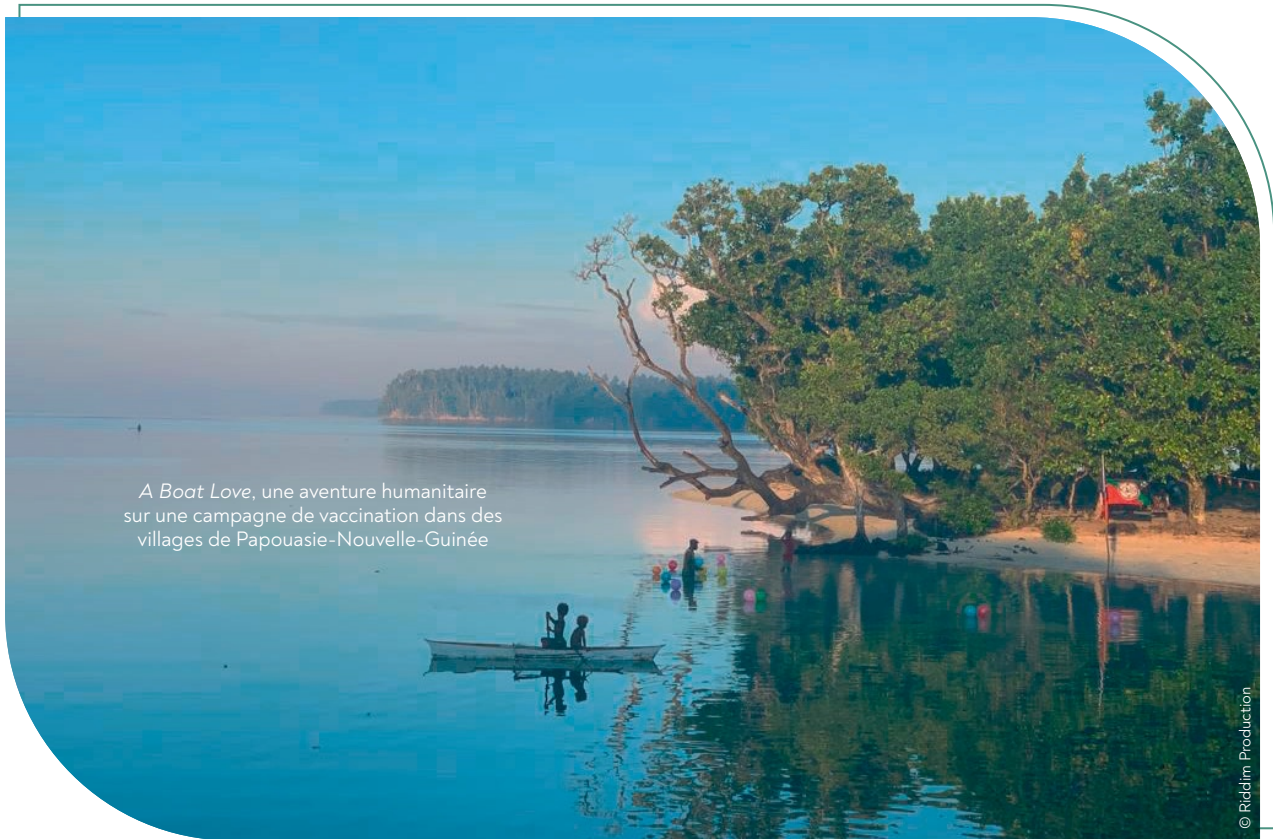
SOORTS-HOSSEGOR · Créée en 2008 par l'ex-surfeur professionnel Ugo Benghozi, Riddim Production a fait sa place dans le milieu du documentaire sportif et de société, jusqu'aux Dom-Tom. Avec l'envie de passer aujourd'hui un nouveau cap.

Par Julie DUCOURAU

Tout a commencé au cours des années 2000 par des films de surf avec des copains, distribués dans *Trip Surf*, un des magazines phare de l'époque où Ugo Benghozi était surfeur professionnel. « J'ai commencé à faire des films de surf dès 2004, je surfais, je réalisais, je produisais... Un vrai couteau suisse ! » L'idée de sa série est alors de le suivre sur de belles vagues dans le monde en visitant des pays : *Caribbean Riddim* (pour la phonétique jamaïcaine de rhythm en anglais) puis *Riddim Costa Rica*, *Riddim Timor*, etc. Au total, 25 épisodes avec un modèle économique essentiellement basé sur des sponsors qui payaient pour envoyer surfer leurs riders et se retrouver dans le magazine. Petit à petit, il professionnalise l'affaire avec une équipe réduite, caméraman aquatique, preneur de son, ou un monteur à Paris.

SURTOUT PAS À PARIS

Son but est alors de passer en mode TV, au moment où ses envies se déplacent vers « un besoin de plus en plus de découvertes et de moins en moins de surf ». La chaîne Escale achète les films et préachète les suivants :



A *Boat Love*, une aventure humanitaire sur une campagne de vaccination dans des villages de Papouasie-Nouvelle-Guinée

© Riddim Production

« Ça a permis de rentrer dans le système de financement classique audiovisuel, avec des aides du Centre national du cinéma (CNC). » Rareté dans le Sud-Ouest, Ugo Benghozi finit même par obtenir un compte automatique au CNC comme il produit un certain volume, un compte passé de 50 000 euros à ses débuts à 300 000 euros aujourd'hui : de quoi « piocher dedans à partir du moment où il y a un engagement financier d'un diffuseur » sur un documentaire. Car « sans chaîne TV, pas de financement possible », explique celui qui n'a jamais cédé aux sirènes parisiennes. « La boîte aurait peut-être pu décoller plus vite si j'étais allé à Paris, mais je viens de Guadeloupe et je me suis installé ici pour le surf. C'était hors de question de vivre là-haut même si les premières années, j'ai fait de nombreux allers-retours. »

De deux films annuels à ses débuts, Riddim Production qui a déménagé il y a deux ans d'Angresse à la zone Pédebert à Soorts-Hossegor, produit aujourd'hui huit documentaires chaque année en moyenne, d'un budget de 60 000 à 100 000 euros chacun, et son chiffre d'affaires grossit en parallèle. Un temps spécialisée dans les documentaires de 52 minutes dédiés au sport (*Freeride aux Kouriles* avec des snowboarders pros, *Un souffle pour l'Arctique* sur une championne du monde d'apnée, etc.), la société s'est recentrée sur le documentaire de société. « On faisait des films sports avec la chaîne Trek, mais ils n'investissent plus dans la production, on s'est alors tourné vers d'autres

diffuseurs, comme les France TV Outremer et régions pour des cases de films société locale et décryptage destinés aux habitants. » Exemple : une aventure humanitaire, *A Boat Love*, autour d'une équipe en campagne de vaccination dans des villages de Papouasie-Nouvelle-Guinée (avec Nouvelle-Calédonie Première), des films sur l'obésité (*L'Insoutenable Quête de légèreté*, avec Canal + Outremer), sur les LGBT d'Aquitaine (*Genres de vie* avec France Télévisions) ou sur Félix Arnaud, le photographe, poète et ethnographe landais (*Félix via Marie*, avec Ôctélé).

UNE NOUVELLE PRODUCTRICE EMBAUCHÉE

Pour accompagner ce développement, Ugo Benghozi vient d'embaucher, cet automne, une nouvelle productrice, qui navigue entre Hossegor et Anglet. Emmanuelle Martin a longtemps travaillé dans la production de documentaires à Marseille, elle est aussi script doctor (consultante en scénario). Bref, « elle a un super profil », se félicite le patron dont l'entreprise qui ne fonctionne qu'à deux personnes, fait ensuite travailler une dizaine de professionnels sur chaque film. Désormais, envisage-t-il, l'idée est de « continuer à faire ce qu'on sait faire, c'est-à-dire pas mal de documentaires en région, en métropole et en Outremer, et avec elle, essayer de développer des projets plus ambitieux avec des chaînes historiques, voire des projets internationaux avec des chaînes étrangères ». ■

Lur Berri solide mais agile

Continuer à accompagner les producteurs, s'adapter à l'évolution des marchés et accélérer sa transformation digitale : la ligne stratégique de Lur Berri est claire. Les résultats du dernier exercice témoignent de la stabilité de ce groupe coopératif agroalimentaire piloté par Éric Narbaïs-Jauréguy, président, et Frédéric Hialé, directeur général.

Par Vincent BIARD



Frédéric Hialé
et Éric Narbaïs-Jauréguy,
directeur général
et président de Lur Berri

Préésenté lors de l'assemblée générale du 15 décembre dernier à Aïcirits au Pays basque, le compte rendu de l'exercice 2022-2023 du groupe agroalimentaire basque est aussi rassurant que le paysage bucolique entourant son siège social. Avec un chiffre d'affaires de 1,397 milliard d'euros pour l'exercice clos au 30 juin 2023 contre 1,361 milliard pour l'exercice précédent, le groupe Lur Berri a réussi à progresser en dépit des difficultés évoquées par Éric Narbaïs-Jauréguy et Frédéric Hialé lors de la conférence de presse précédant l'assemblée générale. Selon eux, les épisodes caniculaires et la sécheresse ont pénalisé les rendements de l'ensemble des productions végétales. Bien que relativement maîtrisée, la cinquième épizootie d'influenza aviaire de l'hiver et du printemps aurait quand même impacté la production. Et enfin l'inflation, toujours elle, continuerait de peser sur la plupart des activités du groupe organisé en quatre pôles : végétal, animal, distribution, agroalimentaire.

LABEYRIE TOUJOURS EN RÉORGANISATION

Avec 1,01 milliard d'euros de chiffre d'affaires réalisés avec des produits de la mer (75 %), du végétal (14 %) et du terroir (11 %), la filière agroalimentaire Labeyrie Fine Foods est capitale pour le groupe Lur Berri. Depuis une année, Labeyrie Fine Foods se réorganise en quatre pôles : « Premium » avec le foie gras et le saumon des marques Labeyrie et Alain François ; « Trendy » pour les produits apéritifs et végétaux des marques Blini, L'Atelier Blini, Père Olive ; « Océan » avec les produits de la mer ; « UK » avec également des produits de la mer des marques Lyons Seafood, Farne et Real Seafood Co dédiées au marché britannique. Si Labeyrie Fine Foods a été « fortement impactée par la hausse des coûts de revient », selon Éric Narbaïs-Jauréguy, cette filiale reste solide grâce à ses marques leaders et a su miser sur des produits labellisés plutôt que de se positionner sur le bio actuellement en crise.

PRODUCTION ANIMALE EN HAUSSE

En parallèle du chiffre d'affaires du pôle agroalimentaire (quasi intégralement réalisé par Labeyrie Fine Foods), le chiffre d'affaires des trois autres pôles (végétal, animal, distribution) s'élève à 422 millions d'euros pour l'exercice 2022-2023. En réalisant 53 % de ce chiffre, la production animale est une activité essentielle (et en augmentation de 8 % comparé à l'exercice précédent) de la coopérative. Ainsi la filière bovine a enregistré une augmentation de 6 % de ses volumes notamment pour répondre à la croissance de la demande mondiale. La filière ovine affiche quant à elle des volumes en hausse de 27 % grâce à l'arrivée de 140 éleveurs apporteurs. À noter que l'agrément

“ Avec des produits labellisés mais pas forcément positionnés sur le bio, Labeyrie Fine Foods s'appuie sur ses marques leaders ”

du centre d'allotement de Saint-Jean-le-Vieux au Pays basque facilite l'export d'agneaux de lait des Pyrénées IGP et Label Rouge.

INVESTISSEMENT À ANGLET

Également en croissance dans le pôle animal de la coopérative Lur Berri, la filière poulets affiche des volumes en progression de 18,6 % via la marque « Nature d'éleveurs » menée en partenariat avec LDC Aquitaine. « Une viande de plus en plus plébiscitée par les consommateurs », constate Éric Narbaïs-Jauréguy. La coopérative propose un accompagnement financier aux agriculteurs souhaitant transformer leur bâtiment de production de poulets labellisés en poulets du quotidien pour ainsi se positionner sur les tarifs de milieu gamme recherché par les consommateurs. Enfin, Éric Narbaïs-Jauréguy et Frédéric Hialé prévoient un investissement de plusieurs millions d'euros en 2024 dans Arcadie Viandes, l'abattoir d'Anglet commun à Lur Berri (30 %) et au groupe Bigard (70 %). Arcadie Viandes emploie 208 salariés et a réalisé 79 millions d'euros de chiffre d'affaires. ■

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR ANTICIPER LES RENDEMENTS

Depuis deux ans, une transition digitale est menée au sein de la coopérative rassemblant 420 employés, 4 720 salariés de filiales et 5 100 agriculteurs adhérents. Un pôle création performance & innovation qui réunit une quinzaine de techniciens des métiers de l'informatique et du numérique a été créé. Dernièrement, l'application ExtraBerri disponible sur smartphone, ordinateur et tablette a été lancée pour apporter une vision complète des activités des utilisateurs et des services proposés par la coopérative. La transformation digitale était le thème principal de l'assemblée générale du 15 décembre dernier avec notamment la mise en place de modèles prédictifs utilisant l'intelligence artificielle pour mieux anticiper les rendements.

MARC
MABILLETJEAN-MARC
LESPADE

Mairie de Tarnos JEAN-MARC LESPADE CÈDE SA PLACE À MARC MABILLET

Jean-Marc Lespade, 57 ans, maire PCF de Tarnos depuis près de 20 ans, vient de céder sa place au communiste **Marc Mabillet**, 51 ans, son adjoint à la transition écologique et à la démocratie participative. Une annonce officialisée lors de ses vœux, le 8 janvier, dans cette ville du Seignanx, la cinquième des Landes en termes de population. « Depuis trois ans, la nouvelle génération d'élus a appris beaucoup de l'ancienne, elle est désormais prête pour diriger notre commune », a affirmé celui qui reste conseiller municipal, vice-président de la communauté de communes du Seignanx et conseiller départemental des Landes et qui avait lui-même bénéficié du désistement de l'ex-maire Pierrette Fontenas deux ans avant la fin de son mandat. Trois conseillers municipaux vont par ailleurs devenir adjoints : Cécile Troisvallets (développement économique, économie sociale et solidaire, agriculture), Emmanuel Saubiette (transition écologique) et Aurélie Orduña (action sociale, solidarité). Un conseil municipal extraordinaire devra valider cette décision en mars, à deux ans des prochaines élections municipales.

Nouvelle-Aquitaine 18 % DE SURFACE BIO EN 2027

Les objectifs ont été fixés. À l'horizon 2027, le nouveau Pacte d'ambition pour l'agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine vise 18 % de la surface agricole utile en bio (contre 9,6 % aujourd'hui), 25 % d'exploitations en bio (contre 13,8 % en 2023), 30 % de nouvelles installations en bio et 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Adopté par les conseillers régionaux en juin 2023, il a été cosigné le 15 décembre par la profession agricole, l'aval de la filière et les financeurs que sont l'État, la région et les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne. « La commande publique va prendre une part de plus en plus significative », a souligné Alain Rousset, président de la région Nouvelle-Aquitaine. Reste que le premier axe stratégique de ce plan repose sur le développement de la consommation et la promotion de l'agriculture biologique auprès du grand public. Il a également pour objectif de structurer les filières biologiques et de former, expérimenter et diffuser. Au total, près de 70 millions d'euros par an ont été mobilisés par les pouvoirs publics de 2017 à 2022 dans le cadre du premier Pacte bio.



© Shutterstock



Service à la personne **SHIVA EN EXPANSION**

Après Dax et Mont-de-Marsan, c'est à Bénesse-Maremne que Shiva, l'enseigne nationale de ménage et de repassage à domicile, a ouvert une nouvelle agence landaise. La franchise dirigée par Marie-Cécile Chaudré-Etchart a déjà recruté 17 collaborateurs pour intervenir sur le secteur de la côte sud des Landes. Sur un marché qui connaît une croissance annuelle de 7 %, cette ancienne enseignante de l'Éducation Nationale, aujourd'hui à la tête de cinq agences Shiva en Nouvelle-Aquitaine (Anglet en 2012, Bayonne en 2019, Hendaye en 2022, Bidart en 2023, Bénesse-Maremne en 2023) recherche 35 nouveaux employés de maison, et prévoit deux autres ouvertures dans le nord des Landes et à Cambo-les-Bains.

© Shutterstock

Industrie **DE L'ÉLECTRICITÉ VERTE POUR ALKION TERMINAL**

À Tarnos, dans la zone du port de Bayonne, la société Alkion Terminal a installé 120 m² de panneaux solaires sur le toit de ses bureaux et 480 m² supplémentaires au-dessus de son parking. Cette nouvelle source d'énergie verte devrait produire 8 % de la consommation annuelle d'électricité du site industriel de 9 hectares. Elle alimentera notamment les chargeurs de voitures électriques installés récemment ainsi que des équipements et de l'éclairage. Cette démarche s'inscrit dans la volonté des industriels du port de Bayonne de « verdir » leurs activités. Alkion Terminal est un site de stockage et de manutention de produits chimiques et pétroliers appartenant au groupe néerlandais Koole Terminals possédant 21 sites en Europe dont quatre en France.

© Shutterstock



L'ŒIL DES EXPERTS

LOÏC
LEMOINE





Travail hybride : Un levier de performance ?

ENTREPRISES • Si le télétravail s'est largement généralisé après le Covid, un nouveau paradigme émerge aujourd'hui : le travail hybride qui consiste à combiner de manière flexible le travail des équipes, qu'elles soient en présentiel dans les locaux, dans un tiers-lieu, ou depuis chez elles. Cette nouvelle norme s'impose aux entreprises qui ne doivent plus se demander si elles mettront en place cette organisation du travail, mais bien comment la rendre efficace. Voici quelques clés pour leur permettre, dans ce nouveau mix, de développer leur marque employeur, d'attirer et garder leurs collaborateurs, mais aussi de garantir l'efficacité individuelle et collective.

Par **Loïc LEMOINE**, partner chez Talan Consulting, expert « People & Culture » et cofondateur de Talan Nouvelle-Aquitaine

Ce jeudi matin, Mathilde, 35 ans, s'installe à une table près de la fenêtre de l'Anticafé de la rue Duffour, à Bordeaux. Elle savoure un café chaud, tout en appréciant la convivialité du lieu, qui est fréquenté par une clientèle variée, des étudiants aux entrepreneurs. Mathilde, conseillère client chez un assureur de la région, a pris ses quartiers à l'Anticafé le jeudi pour s'éviter 30 minutes de trajet en voiture et bénéficier d'un espace de travail

plus propice à la concentration. Et elle ne reviendrait en arrière sous aucun prétexte ! Comme Mathilde, 70 % des Français ont au moins travaillé une fois en dehors du bureau en 2023, selon une étude Actineo, soit près de deux fois plus qu'en 2017 !

Cette tendance pousse les entreprises à repenser et surtout accompagner l'évolution de leur mix « lieu » entre bureau traditionnel, télétravail et tiers-lieux. Après une forte vague de télétravail post-Covid, on observe un mouvement pendulaire de retour au



bureau depuis quelques mois (chez Tesla, Facebook, Amazon...). Même si, souvent, demeure une offre systématique de télétravail partiel, considérée par beaucoup comme un acquis, cette évolution ne se fait pas sans heurts et suscite beaucoup de questionnements sur un mix idéal. Or il n'existe pas de modèle « clé en main » dont toute entreprise devrait s'inspirer. Il s'agit de s'adapter à la culture de l'entreprise, à la nature de son activité, aux tâches à réaliser, et à la capacité des espaces de travail.

L'essentiel est de trouver le bon équilibre pour permettre de développer sa marque employeur, garder et attirer les talents, faciliter la diffusion de la culture d'entreprise, mais aussi garantir l'efficacité individuelle et collective. Et quel que soit l'équilibre choisi, quatre grands principes émergent pour opérer cette transition :

1. Réinventer le bureau pour donner envie de revenir.

Les tendances sont variées, allant d'un esprit « comme à la maison » à la mise en place d'expériences immersives ou de salles digitales. L'ère de l'open space, héritage des années 1980, cède la place à la tendance du flex office, où chaque espace est non attribué et modulable. L'ergonomie et la santé au travail sont devenues des critères fondamentaux. Au-delà des nouvelles normes à respecter, on peut observer la tendance à réduire le nombre de positions de travail individuelles au profit d'espaces collaboratifs et/ou d'espaces de convivialité en prenant en compte la température, la luminosité, le nombre d'écrans, le confort d'assise et l'acoustique. Les entreprises accordent aussi une attention accrue à leur responsabilité sociétale et environnementale (RSE) influençant le choix des matériaux, favorisant l'upcycling, ou incitant à la mobilité douce avec des points de charge pour vélo et voiture électriques. Bref, le bureau traditionnel est en pleine mutation et cette réinvention des espaces physiques ne fait que commencer.

2. Adapter la culture managériale, notamment en développant davantage la confiance, la bienveillance et la transparence.

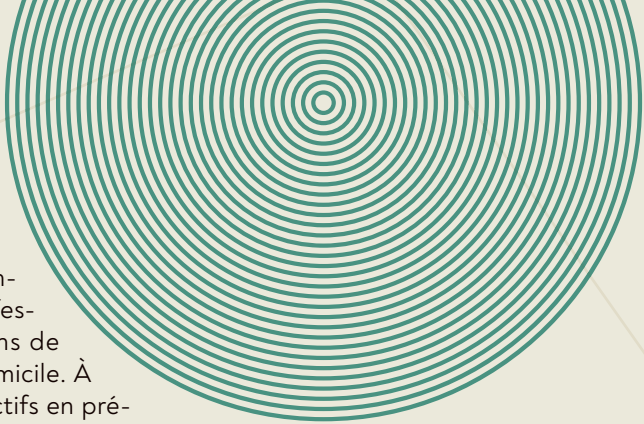
Qui dit management à distance dit moins de possibilités d'interactions non planifiées avec ses équipes. Et toutes les facettes du rôle d'un manager s'en trouvent complexifiées : organiser et suivre le travail de l'équipe, donner le sens des grandes décisions, accompagner le développement

des compétences, créer un climat de confiance dans l'équipe et être le relais pour identifier les experts. Le sujet va bien au-delà d'un manque de « contrôle » du travail des équipes et accentue la nécessité d'accompagner le management intermédiaire à acquérir les compétences adaptées au management à distance : communiquer efficacement, faire confiance, donner de l'autonomie, transmettre un feedback, contextualiser les décisions stratégiques... Il peut aussi être pertinent d'accompagner les managers dans la mise en place de l'organisation hybride du travail de leur équipe, en s'assurant notamment que chaque collaborateur a un intérêt concret dans sa venue au bureau. Il n'y a rien de plus frustrant que de faire 40 minutes de trajet pour passer sa journée en visioconférence avec d'autres collaborateurs restés à distance. Il est capital d'aider les managers à faire le lien entre les politiques d'entreprise et la mise en dynamique de leur équipe. Il s'agira d'aider à poser un diagnostic sur leur organisation actuelle, partager une vision avec l'équipe et dessiner puis mettre en place collectivement une cible (avec des règles de fonctionnement et un nouvel agenda propre à l'équipe, mais qui tient compte des interactions avec le reste de l'organisation).

3. Faire monter en compétence l'ensemble des collaborateurs aux usages hybrides.

Au-delà des managers, c'est bien l'ensemble de l'organisation qui doit être accompagnée et formée. Car le travail hybride est plus compliqué que le 100 % présentiel ou 100 % à distance, il implique de faire travailler ensemble des personnes ne partageant pas la même réalité (espace physique vs digital), cela se ressent particulièrement dans les réunions où une partie des participants est à distance et une autre en présentiel. Les « soft skills » deviennent essentiels, par exemple la maîtrise de la communication à distance, la capacité à travailler en mode projet, la culture du feedback, l'intelligence émotionnelle, l'écoute active. Il est aussi important de considérer les risques liés à ce travail hybride : distension






du lien social, baisse du bien-être au travail, rétrécissement de la frontière vie privée / vie professionnelle voire conditions de travail inadaptées au domicile. À l'inverse, les temps collectifs en présents deviennent encore plus importants et permettent souvent d'améliorer l'expérience collaborateur et l'engagement.

“ Il n'y a rien de plus frustrant que de faire 40 minutes de trajet pour passer sa journée en visioconférence avec d'autres collaborateurs restés à distance ”

4. **Outiller et sécuriser les données.** Il s'agit, en premier lieu, d'équiper correctement locaux et collaborateurs afin de travailler efficacement dans un mix présentiel / distanciel (salles de réunion digitales, outils collaboratifs efficaces...), mais aussi d'investir dans la sécurité des données. Dans un monde où le travail peut se faire depuis un café, un salon ou un espace partagé, garantir la protection de l'information devient primordial. On peut évoquer notamment la double authentification ou le VPN. Et cette démarche doit s'intégrer dans une politique plus large de gouvernance de la donnée qui dépasse le strict cadre de la sécurité de la donnée. Là encore une acculturation est nécessaire pour comprendre la valeur des données pour l'entreprise, les collaborateurs et clients.



On l'aura compris, le travail hybride, loin d'être une simple mode, va continuer à faire évoluer notre rapport au travail. Il appartient aux entreprises d'embrasser cette transition qui touche très largement son modèle organisationnel. ■

Les ratés du Guichet unique épinglés

ENTREPRISES · La Cour des comptes a publié son audit sur la création du Guichet unique, dans lequel elle pointe les dysfonctionnements et les défaillances dans la conduite de ce projet par le gouvernement.

Par Miren LARTIGUE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, toutes les formalités des entreprises (créations, modifications, cessations, pour les personnes physiques et personnes morales) doivent être effectuées via le Guichet unique des entreprises (www.formalites.entreprises.gouv.fr), quels que soient la forme juridique et le domaine d'activité de l'entreprise. En cas de dysfonctionnement, le gouvernement a prévu une nouvelle procédure de secours pour les formalités de modifications et de cessations de personne morale, ainsi que les dépôts d'actes isolés au RCS et les dépôts de compte. Cette procédure dérogatoire est mise en œuvre du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. La saga du Guichet unique n'est donc pas encore arrivée à son terme.

UN FIASCO ANNONCÉ

Alors que tous les professionnels des formalités d'entreprise avaient alerté le gouvernement sur les failles du dispositif, le lancement du Guichet unique des entreprises et du Registre national des entreprises, le 1^{er} janvier 2023, a donné lieu à de tels dysfonctionnements qu'il a fallu activer une procédure

de secours. Initialement prévue jusqu'à fin juin, elle a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023. Une procédure de secours qui a, elle aussi donné lieu à de sérieux dysfonctionnements.

C'est sur ce fiasco annoncé que la Cour des comptes a décidé de conduire un audit flash^(*) pour identifier les causes de ces difficultés et de cette situation qui « a fortement pénalisé les entreprises, d'autant plus que le dispositif d'assistance aux utilisateurs s'est révélé insuffisant », souligne la Cour dans son rapport

“ La saga du Guichet unique n'est pas encore arrivée à son terme ”

d'audit. Bouclé en novembre, ce dernier a été publié le 20 décembre 2023, peu après l'annonce de la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de continuité par le gouvernement.

UN CALENDRIER INITIAL IRRÉALISTE ET MAINTENU COÛTE QUE COÛTE

La première cause identifiée par les magistrats financiers est que l'échéance initiale était « irréaliste » compte tenu de l'ambition de ce projet. Ils soulignent notamment que la loi Pacte de 2019, qui a introduit cette réforme, n'a pas été accompagnée « d'une analyse suffisamment approfondie » des impacts et des modalités de mise en œuvre. D'autant plus que le gouvernement a choisi de développer un système

d'information entièrement nouveau. « Dans ces conditions, dès 2020, l'objectif d'une ouverture du Guichet unique des entreprises au 1^{er} janvier 2023 n'apparaissait pas réaliste. » Or, en dépit des difficultés rencontrées et des nombreuses alertes émises par les professionnels des formalités des entreprises, « les arbitrages ministériels ont toujours privilégié le respect du calendrier initial ».

UN PILOTAGE INADAPTÉ, SANS PRISE EN COMPTE DES UTILISATEURS

Autre principale cause de ce fiasco, selon la Cour des comptes : la gouvernance et le pilotage de ce projet étaient inadaptés aux besoins. Le pilotage stratégique du projet a été confié à une mission interministérielle placée sous l'autorité du ministre de la Justice et des ministres de l'Économie et du Budget. Et l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) a été désigné comme opérateur du Guichet unique et chargé de tenir le Registre national des entreprises. Or, « la gouvernance et le pilotage du projet reposant sur une mission interministérielle pour la maîtrise d'ouvrage stratégique et sur l'Inpi pour la maîtrise d'œuvre se sont avérés insuffisants pour un projet d'une telle ampleur qui aurait nécessité la mise en place d'une véritable maîtrise d'ouvrage opérationnelle ».

Le rapport précise notamment qu'il aurait fallu désigner un directeur de projet « pour animer des groupes de travail réunissant les représentants des différents partenaires et utilisateurs, définir les besoins et les

fonctionnalités, assurer le pilotage de l'Inpi et procéder, quand cela était nécessaire, aux arbitrages techniques ». Ce principe d'intégration de l'ensemble des acteurs au projet n'a été véritablement déployé qu'à partir de l'été 2023.

DES DIFFICULTÉS PRÉVISIBLES EN 2024

Si la situation du Guichet unique a commencé à s'améliorer depuis l'automne dernier, il restait encore de nombreux dysfonctionnements à résoudre fin 2023. Et le fait que le gouvernement prévoit une nouvelle procédure de secours pour 2024 laisse présager la persistance d'importants dysfonctionnements dans les mois à venir. Cette procédure dérogatoire peut ainsi être activée en cas d'indisponibilité générale du service informatique ou de blocage répétitif sur un type particulier de formalités et que l'impossibilité de déposer le dossier n'est pas de nature à être résolue dans un délai de 48 heures. « Au final, compte tenu de ce nouveau délai annoncé, le projet aboutirait au 1^{er} janvier 2025 », relève la Cour des comptes, soit « une échéance qui aurait pu être raisonnablement fixée au départ, compte tenu de la complexité du projet, et aurait épargné des difficultés ». ■

() Le Guichet unique électronique des formalités des entreprises : un projet à sécuriser, Cour des comptes, décembre 2023*



Smic au 1^{er} janvier : 11,65 euros

Le Smic augmente de 1,13 % en janvier 2024. Sur un an, le Smic aura progressé de 3,37 %.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le Smic horaire est porté à 11,65 euros, contre 11,52 euros depuis le 1^{er} mai 2023. Le Smic mensuel s'établit à 1766,96 euros sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires. Le Smic net devrait s'établir à 1 398,69 euros, soit une augmentation de 15,61 euros par mois. Cette majoration de 1,13 % résulte de la revalorisation légale annuelle chaque 1^{er} janvier. Elle prend en compte l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation pour les ménages les plus modestes selon le dernier indice connu, soit 3,5 % de novembre 2022 à novembre 2023.

SUR UN AN, LE SMIC AURA AUGMENTÉ DE 3,37 %

En mai 2023, le Smic avait été automatiquement revalorisé de 2,22 % en raison de l'inflation. Sur un an, le Smic aura augmenté de 3,37 %. Les salaires qui, du

fait de la revalorisation, deviennent inférieurs au Smic doivent être augmentés en conséquence. En revanche, aucune disposition légale n'impose ou interdit une revalorisation des salaires supérieurs. Le Code du travail interdit par ailleurs toute indexation automatique des salaires sur le Smic dans les accords collectifs de travail (Code du travail, article L 3231-3). Dans 20 % des branches professionnelles, le niveau du salaire minimal serait inférieur au Smic, entraînant un tassement des grilles salariales. Le ministre du Travail a annoncé qu'il convoquerait les branches non conformes et qu'il pourrait déposer si nécessaire un projet de loi afin que le calcul des exonérations sociales soit effectué sur la base des minima de branche.

SALAIRE MINIMUM DES JEUNES SALARIÉS

Pour les jeunes salariés ayant moins de six mois de pratique professionnelle dans la branche d'activité, le salaire minimum au 1^{er} janvier 2024 s'établit à 9,32 euros avant 17 ans (minoration de 20 %) et à 10,49 euros avant 18 ans (minoration de 10 %). Le salaire minimum des alternants (apprentissage et contrats de professionnalisation) varie en fonction de l'âge et de l'année d'apprentissage. ■

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %
2023 T2	131,81	+ 6,60 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;

- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2024 : 3 864 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (46 368 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES			
PUISSANCE FISCALE	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR			
CYLINDRÉE	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS			
PUISSANCE	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	NOVEMBRE 2022	NOVEMBRE 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	114,26	118,23	+ 3,5 %
INDICE HORS TABAC	113,53	117,33	+ 3,4 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS		VARIATION ANNUELLE EN %
1 ^{er} TRIMESTRE 2023	138,61		+ 3,49 %
2 ^e TRIMESTRE 2022	140,59		+ 3,5 %
3 ^e TRIMESTRE 2023	141,3		+ 3,69 %
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,65 €		1 766,96 €	

E-mail : contact@annonces-landaises.com

Plateforme : [annoncelegale.annonces-landaises.com](https://www.annoncelegale.annonces-landaises.com)

Les ANNONCES LANDAISES, magazine d'informations économiques habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes. Le site annonces-landaises.com est également habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales et judiciaires pour le département des Landes.

Selon l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000048680411>), le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0,183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2024 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des constitutions de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 2 alinéa 2 ;
- Le tarif des annonces relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 € HT ; le tarif lié à la clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 € HT ;
- Les tarifs des annonces légales relatives aux procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce sont mentionnés dans l'article 2 alinéas 5 et 6 ;
- Les tarifs des annonces relatives aux modifications de société sont mentionnées dans l'article 2 alinéa 8 ;
- Les tarifs des annonces relatives au changement de nom patronymique est de 56 € HT ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification du Pouvoir Adjudicateur qui passe le marché :

COMMUNE DE PRÉCHACQ-LES-BAINS
57 route de L'Église 40465 Préchacq-les-Bains
Téléphone : 05 58 57 21 72
Courriel : mairie@prechacq-les-bains.fr

Personne responsable du marché : M. le Maire, M. CAZENEUVE Daniel

Renseignements techniques et administratifs : Cyril Dulau Architecte DPLG à Dax - Tél : 09.62.06.99.86

Retrait des dossiers et transmission des offres sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

Type de marché : Marché de travaux d'exécution

Type de procédure de passation : Marché à procédure adaptée.

Objet du marché : Construction d'une mairie

Lieu d'exécution du marché : Route de l'Église 40465 Préchacq-les-Bains

Description des lots :

Lot n° 01 : VRD-Espaces Verts

Lot n° 02 : Gros-œuvre

Lot n° 03 : Charpente bois-Couverture-Zinguerie-Charpente Métal-Serrurerie

Lot n° 04 : Menuiserie extérieure Alu-Fermeture

Lot n° 05 : Menuiserie Bois

Lot n° 06 : Plâtrerie-Isolation

Lot n° 07 : Electricité

Lot n° 08 : Chauffage climatisation

Lot n° 09 : Plomberie- Sanitaire

Lot n° 10 : Chape liquide

Lot n° 11 : Carrelage-Faïence

Lot n° 12 : Peinture

Division en lots : Chacun des lots donnant lieu à un marché distinct, possibilité de soumissionner à un ou plusieurs lots.

Délai global : 11 mois (y compris préparation de chantier) suivant planning joint.

Critères d'attribution : 1 : Prix des prestations 60% - 2 : Valeur technique des offres 40%

Autres renseignements : Le paiement sera effectué par mandat administratif. Le délai de paiement sera de 30 jours (Article R2192-10 du CCP). La monnaie de paiement sera l'Euro (€).

Date limite de remise des offres : **Lundi 29 janvier 2024 à 12 h par voie électronique**

Langue : Français

Date de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi à la publication : 06/01/2024

Le Maire, M. CAZENEUVE

L24AL00078



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à une demande de défrichement d'environ 51 hectares pour un projet d'extension et d'exploitation d'une carrière sur la commune de Meilhan

Demandeur : SAS CMGO Représentée par Monsieur Fabien CANTIE Avenue Charles Lindbergh 33700 Mérignac

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Meilhan, siège de l'enquête publique, durant 32 jours consécutifs, du **samedi 3 février 2024 à 09 h au mardi 5 mars 2024 à 17 h 30**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement.

Monsieur Eric LOPEZ a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Philippe PERONNE en qualité de suppléant, par décision n° E23000092/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 14 novembre 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les demandes de défrichement, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- Sur support papier : à la mairie de Meilhan, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 et le samedi (ouvert le premier du mois) de 09 h 00 à 12 h 00 ;

- Sur un poste informatique : à la mairie de Meilhan, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.landais.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du samedi 3 février 2024 à 09 h 00 au mardi 5 mars 2024 à 17 h 30, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Meilhan, siège de l'enquête publique ;

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Meilhan, siège de l'enquête publique 164 rue Robert Félix 40400 Meilhan ;

- Transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landais.gouv.fr avant le mardi 5 mars 2024 à 17h30. Elles devront porter la mention : «à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP Défrichement MEILHAN)».

Monsieur Eric LOPEZ recevra le public à la mairie de Meilhan aux dates et heures suivantes : **Samedi 3 février 2024 de 09 h 00 à 12 h 00 - Vendredi 16 février 2024 de 09 h 30 à 12 h 30 - Mardi 5 mars 2024 de 14 h 30 à 17 h 30**.

Toute information sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage, la SAS CMGO, Madame CALESTREME Marie Avenue Charles Lindbergh 33700 Mérignac - 05 58 44 76 47 - marie.calestrete@colas.com.

Dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à Madame la préfète des Landes son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Copies du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Meilhan, siège de l'enquête publique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes, service nature et forêt (SNF) (05 58 51 30 60) et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL06316

LES ANNONCES Landaises

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 30 € TTC 1 AN = 50 € TTC 2 ANS = 79 € TTC

WEB

6 MOIS = 18 € TTC 1 AN = 29 € TTC 2 ANS = 44 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS

SOIT 52 NUMÉROS

SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES 12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à une demande de défrichement d'environ 66 hectares pour l'édification d'une centrale photovoltaïque sur la commune de BOURRIOT-BERGONCE

Demandeur : SOLVEONA 05 représentée par Monsieur Jean-Marc MATEOS Y JARA 3b ter route de Lacourtenourt 31150 Fenouillet

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Bourriot-Bergonce, siège de l'enquête publique, durant 33 jours consécutifs, du **lundi 29 janvier 2024 à 09 h au vendredi 1^{er} mars 2024 à 18 h**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour instruire cette demande d'autorisation de défrichement.

Monsieur Patrick GOMEZ a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Dominique THIRIET en qualité de suppléant, par décision n° E23000097/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 15 décembre 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de défrichement, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- Sur support papier : à la mairie de Bourriot-Bergonce, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi de 09 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30, le mardi et le vendredi de 09 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

- Sur un poste informatique : à la mairie de Bourriot-Bergonce, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 29 janvier 2024 à 09 h au vendredi 1^{er} mars 2024 à 18 h, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Bourriot-Bergonce, siège de l'enquête publique ;

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Bourriot-Bergonce, siège de l'enquête publique - 216 route du Gémé 40120 Bourriot-Bergonce.

- Transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr avant le vendredi 1^{er} mars 2024 à 18 h. Elles devront porter la mention : «à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP Défrichement BOURRIOT-BERGONCE)».

Monsieur Patrick GOMEZ recevra le public à la mairie de Bourriot-Bergonce aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 29 janvier 2024 de 09 h à 12 h**

- **Mardi 13 février 2024 de 14 h à 17 h**

- **Vendredi 1^{er} mars 2024 de 15 h à 18 h**

Toute information sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage, la société SOLVEONA 05, Madame Louison LEPAUX 3b ter de Lacourtenourt 31150 Fenouillet - 07 89 22 58 24 - Lepaux@solveo-energies.com.

Dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à Madame la préfète des Landes son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Copies du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Bourriot-Bergonce, siège de l'enquête publique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes, Service Nature et Forêt (SNF) (05 58 51 30 60) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L24AL00101

CONSTITUTIONS



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière
DÉNOMINATION : **BIEN ENSEMBLE**
SIEGE SOCIAL : 4140 Route de Sanguinet 40160 PARENTIS EN BORN

OBJET : -La location nue ou meublée, l'acquisition par voie d'achat, d'échange ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la réfection, la rénovation, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles commerciaux ou non et biens immobiliers, la vente de tous immeubles, biens et droits immobiliers, de tous biens et droits

pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et ne modifiant pas le caractère civil de la société,

- L'achat en viager de tous biens immobiliers,

-Le tout soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement.

DURÉE : 99 années
CAPITAL : 2 000 euros
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 2 000 euros

GERANCE :
Monsieur Flavien GALLOUET demeurant à 4140 Route de Sanguinet 40160 PARENTIS EN BORN

Madame Elen, Noémie, Bertine LE MENTEC demeurant à 4140 Route de Sanguinet 40160 PARENTIS EN BORN

CÉSSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés dans la mesure où il n'y a pas modification dans les associés des personnes morales ou de ses dirigeants.

En dehors de ce cas, les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'après agrément, à la majorité des décisions extraordinaires.

IMMATRICULATION : RCS de MONT DE MARSAN

Pour avis
L23AL06078

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

SOUB'TP
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4.000 euros
Siège social : 104 Route de Buglose
40465 Lалуque

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 04 Janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : SOUB'TP

Siège social : 104 Route de Buglose
40465 Lалуque

Objet social : Tous travaux de terrassement, d'assainissement et de Voirie et Réseaux Divers. L'achat, la vente, la location-vente et la location de tous matériels et engins de bâtiments et travaux publics.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 4 000 euros

Gerance : Monsieur Jean-Marc SOUBRIÉ, demeurant 104 Route de Buglose 40465 Lалуque, assure la gerance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dax.

L24AL00044

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 05 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

LOYER MATHIAS

Siège social : 2 Rue des Marcassins Tosse, 40230 Tosse

Objet social :

- L'élagage, l'abattage, le démontage, le dessouchage, la taille et le soin des arbres,

- L'entretien et le nettoyage des espaces verts, parcs et jardins,

- La conception paysagiste

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 3.000 euros

Gerance : Monsieur Mathias LOYER, demeurant 2 bis rue des Marcassins 40230 Tosse, assure la gerance.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

L24AL00065

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

CARTATEGUY FRANCOIS EXPERTISES

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 1.000 euros

Siège social : 9 bis rue Pablo Picasso 40220 Tarnos

Objet : La réalisation d'expertises pour le compte des compagnies d'assurance et, plus généralement, la prestation de services administratifs liés à l'assurance, tels que l'évaluation des demandes d'indemnisation, la liquidation de sinistres, l'analyse des risques, l'évaluation des risques et dommages, le règlement d'avaries et de sinistres, le règlement des demandes d'indemnisation Ingénierie et études techniques.

Durée : 99 années

Gerance : Monsieur François CARTATEGUY demeurant 9 bis rue Pablo Picasso 40220 Tarnos

Immatriculation : au RCS de Dax.

Pour avis, L24AL00070



Fertilisateurs d'Entreprises
24-26 avenue de Verdun
40130 CAPBRETON
Tel : 05 58 72 16 50

Aux termes d'un acte SSP en date à Tosse du 22/12/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

SUD OUEST PISCINES ET SPAS

Siège social : 83 Rue du Tuquet, ZA 1 Le Tuquet 40150 Angresse

Objet social : L'achat, la vente de coques de piscines en polyester et de spas préfabriqués, la pose en direct ou par voie de sous-traitance en présence de terrassement, la distribution de tous articles de piscine et accessoires, de produits d'entretien, la réalisation de services d'entretien, de dépannage, de pose et d'installation de divers produits en lien avec les installations de piscines (installation de chauffage, de filtration, de couverture etc...), ainsi que la réalisation et la maîtrise d'oeuvre concernant les pool-houses. L'activité d'ingénierie de conception et économiste de la construction, ainsi que la réalisation de plans d'exécution de maisons individuelles.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des Sociétés de Dax.

Capital social : 2.000 euros

Gerance : M. Franck BARONNET demeurant 83 Rue du Tuquet, ZA 1 Le Tuquet 40150 Angresse et M. Jean-Baptiste BARONNET demeurant 3 Impasse Grand Adam 40230 Tosse.

Pour avis, la Gerance L24AL00079

**POUR VOS
ANNONCES LÉGALES**

Tél. 05 58 45 03 03

contact@annonces-landaises.com

OIHEN IMMOBILIERSociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 84 Rue De Gayotte
40300 BÉLUS**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date à Bayonne du 4/01/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée à associé unique

Dénomination sociale : OIHEN IMMOBILIER

Siège social : 84 Rue De Gayotte 40300 BÉLUS

Objet social : L'achat, la vente, la recherche, la location ou sous-location, saisonnière ou non, en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis. L'achat, la vente ou la location-gérance de fonds de commerce. La gestion immobilière.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DAX.

Capital social : 2.000 euros

Gérance : Madame Marine BIGOTTE, demeurant 84 Route de Gayotte 40300 BÉLUS.

Pour avis, la Gérance

L24AL00081

NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maitre Claire NICOLAS-CHABANNES
Maitre Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte authentique reçu par Me Paul Mathieu CHABANNES, notaire à Soorts Hossegor (Landes) en date du 8 janvier 2024 est constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : PIZZ'LANDES

Capital : 500 euros

Siège : 43 avenue Nationale 10 à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230)

Objet : Pizzeria, snacking, service traiteur, sur place, à emporter et en livraison

Durée : 99 années

Gérants : Monsieur Alexandre WURMSER et Madame Emmanuelle WURMSER demeurant ensemble 6 rue Paul Clément à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230)

Immatriculation : au RCS de Dax.

Pour avis

L24AL00093

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 02/01/2024 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : SAS

Nom de la société : ASVO 40

Siège Social : 85 Rue Brémontier
40000 Mont-de-Marsan.

Au capital de : 2.000 €

Durée : 99 ans

Objet : L'achat, la vente, la réparation de véhicules automobiles, le commerce et le montage de tous accessoires, équipements et pièces détachées pour l'automobile.

Président : M. Franck FERRIER demeurant 710 route de Canenx 40120 Mailières

La société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Président

L24AL00095

NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maitre Claire NICOLAS-CHABANNES
Maitre Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte authentique reçu par Me Paul Mathieu CHABANNES, notaire à Soorts Hossegor (Landes) en date du 8 janvier 2024 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

SUSHI SAN BY JODIE & MAT

Capital : 5.000 euros

Siège : 54 avenue Nationale à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230)

Objet : Restauration rapide, à emporter ou à consommer sur place ainsi que la livraison à domicile au profit des particuliers et/ou des professionnels

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Agrément :

Aucune cession au profit de qui que ce soit n'est libre.

Président : M. Mathieu LASSERRE demeurant 11 rue de la Source à Saint-Geours-de-Maremne (40230)

Directeur général : Mme Jodie VILLENAVE demeurant 453 avenue du 8 mai 1945 à Ondres (40440)

Immatriculation : au RCS de Dax.

Pour avis

L24AL00100

In Extenso**SUD ATLANTIQUE**ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul**HEADLAND**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 80 chemin du Brana
40230 Bénésse-Maremne

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 10 janvier 2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : HEADLAND

Siège : 80 chemin du Brana 40230 Bénésse-Maremne

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2.000 euros

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

La fabrication de plats cuisinés à base de fruits et légumes, la fabrication de jus de fruits et smoothies, bowls à emporter et à consommer sur place, vente de boissons chaudes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'ins-

cription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Reid PINDER, demeurant 13 Avenue des Gurbettes 40510 Seignosse

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax

L24AL00117

In Extenso**AQUITAINE**Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan**AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ**

Dénomination : SUTTER IMMO

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1.000 € constitué par des apports en numéraire.

Siège social : 5 rue Charles Lindbergh 40280 Saint-Pierre-du-Mont.

Objet : la propriété, la gestion, l'administration et l'aliénation, y compris la vente, de tous biens immeubles qu'elle pourra posséder, acquérir, faire construire ou prendre à bail, leur exploitation par bail, ou par tout autre moyen.

Gérant : M. David SUTTER demeurant 5 rue Charles Lindbergh 40280 Saint-Pierre-du-Mont.

Cession de parts : libre entre associés.

Durée : 50 années

RCS : Mont-de-Marsan.

L24AL00130

MODIFICATIONS**ALICE**Société Civile au capital de 1 000 €
Siège social : 1 466, Chemin de Perroche
40 140 MAGESCQ
RCS DAX : 879 243 376**AVIS DE PUBLICITÉ**

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes des associés du 1/12/2023 :

Le siège social a été transféré de «1466, Chemin de Perroche 40140 MAGESCQ» à «2A, Rue Montesquieu 33170 GRADIGNAN», à compter de ce jour

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DAX

Pour avis,

L23AL05959

**MPRBAY**Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 €
Siège social : 9 Avenue de Majot
40000 MONT DE MARSAN
851 004 408 RCS MONT DE MARSAN**AVIS DE PUBLICITÉ**Aux termes de la DUA du 3/01/2024
Le siège social a été transféré de «9 Avenue de Majot 40000 MONT DE MARSAN» à « 50 Avenue François Mauriac 40130 CAPBRETON», à compter de ce jour.

L'article Quatrième «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN

Pour avis,

L24AL00032

**MPRBAY**Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 €
Siège social : 9 Avenue de Majot
40000 MONT DE MARSAN
851 004 408 RCS MONT DE MARSAN**AVIS DE PUBLICITÉ**

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE :

Madame Emmanuelle, Andrée, Suzanne DOUCE, gérante, 50 avenue François Mauriac 40130 CAPBRETON

Aux termes de la DUA du 3/01/2024 :

Le siège social a été transféré de «9 Avenue de Majot 40000 MONT DE MARSAN» à «50 Avenue François Mauriac 40130 CAPBRETON», à compter de ce jour

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONT DE MARSAN sous le numéro 851 004 408 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DAX

L'article Quatrième «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

L24AL00033

PACK CONSEILSociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 13.540 euros
Siège social : 357 rue Jean Oddos
40990 Saint-Paul-lès-Dax
444 833 107 RCS Dax

Le 11 décembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 357 rue Jean Oddos 40990 Saint-Paul-lès-Dax au 275 route de Peyran 40380 St-Geours-d'Auribat à compter du 11 décembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

L24AL00038

POUR ÉCOURTER LES DÉLAIS,
PENSEZ À NOTRE SUPPORT NUMÉRIQUE !

Le 5/01/2024 l'associé unique de **PB-FIN SAS** au capital de 1.158.000 €, 19 Avenue Francis Planté 40100 DAX, 914 037 072 R.C.S. DAX, a modifié la clause d'agrément ainsi qu'il suit : les titres de capital et les valeurs mobilières donnant accès au capital se transmettent librement entre associés. Toute autre transmission est soumise à agrément préalable de la société donné par décision du Président

L24AL00123

SCI LA FRATERNELLE
Forme juridique : SCI
Au capital de 10.000 €
RCS Bordeaux N° 813 904 638

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/10/2023 les associés ont décidé de transférer le siège social à compter du 23/10/2023.

Durée : 99 ans

Objet : l'acquisition, la construction et la reconstruction, l'administration et la gestion par location, sous-location ou autrement de tout immeubles et biens immobiliers. La conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location de longue durée, avec ou sans option d'achat. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit

Ancienne mention : le siège social est fixé à : 49 cours Gambetta 33113 Saint-Symphorien

Nouvelle mention : le siège social est fixé à : 38 av des Oiseaux 40200 Mimizan

La société sera désormais immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan

Pour avis

L24AL00135

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

VITA SUTTER
SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 29, rue Reine Sabaté
Site Commercial Le Grand Moun
ZA de Lubet
40280 Saint-Pierre-du-Mont
803 161 405 RCS Mont-de-Marsan

L'associé unique en date du 5 janvier 2023 constate la démission de son mandat de gérant de M. Yann SUTTER avec effet à compter de ce jour.

Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés

Gérance :

Ancienne mention : M. David SUTTER et M. Yann SUTTER

Nouvelle mention : M. David SUTTER demeurant 5 rue Charles Lindbergh 40280 Saint-Pierre-du-Mont.

Pour avis

L24AL00143

SUIVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX :



DISSOLUTIONS



LA MENUISERIE

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 332 RUE CARNOT
40700 HAGETMAU
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°903 934 057

L'assemblée générale extraordinaire du 13/12/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. VAL-LA Cyrille, demeurant 117 impasse des sources, 40700 HORSARRIEU et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
Le liquidateur

L24AL00059



COULEURS SUD OUEST

SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 156 RUE RENE VIELLE
40320 EUGENIE LES BAINS
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°911 167 575

L'assemblée générale extraordinaire du 13/12/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme COSTA Isabelle, demeurant 420 chemin du Roy, 40320 SAINT LOUBOUER et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
Le liquidateur

L24AL00074



217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

EARL CABIRO JEAN MARIE
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital social : 7 622,45 euros
Siège social : 1811 Route du Rey
40110 VILLENAVE
423 168 004 RCS DAX

DISSOLUTION

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 31/12/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société.

Monsieur Christian CABIRO, Gérant associé de la Société EARL CABIRO

JEAN MARIE, demeurant 1811 route du Rey, 40110 VILLENAVE (FRANCE), a été nommé liquidateur et a reçu les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société, adresse où doit être envoyée la correspondance.

L'associé unique

L24AL00080

In Extenso

SUD ATLANTIQUE

ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

SCM VAGILE-DUFOUR-LECOMTE

Société Civile de Moyens en liquidation
Au capital de 762,25 euros
Siège social : Ilot Campus, Route de Bayonne 40990 St-Paul-lès-Dax
Siège de liquidation : Ilot Campus, Route de Bayonne 40990 St-Paul-lès-Dax
339 957 219 RCS Dax

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Martine VAGILE épouse DUFOUR, demeurant 9 Rue Hyppolyte Sintas 40100 Dax, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à : Ilot Campus, Route de Bayonne 40990 St-Paul-lès-Dax. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L24AL00098



KHANOUI JEAN MARIE SARLU

EURL au capital de 1 000 €
Siège social : 6 ALL DE L ETANG
40090 MAZEROLLES
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°830 393 450

L'assemblée générale extraordinaire du 29/06/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. KHANOUI Jean-Marie, demeurant 6 allée de l'Etang, 40090 MAZEROLLES et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
Le liquidateur

L24AL00105



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE

Maitre Claire NICOLAS-CHABANNES
Maitre Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

SIM PA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.700 euros
Siège social : 865 chemin de Bellegarde
40140 Magescq
432 317 915 RCS Dax

AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 27/12/2023 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

L'Assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur, l'actuel gérant, M. Pascal SAGARDIA demeurant 138 allée de la Cible à Saint-Paul-lès-Dax (40990) avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 865 chemin de Bellegarde à Magescq (40140) adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis.

L24AL00133

CLÔTURES

Transaction immobilière et Mobilière d'Entreprise (TIME)

SARL au Capital Social 8.000 €
Siège social : 1 Rue Yquem
40600 Biscarrosse
B 493 333 116 - RCS Mont-de-Marsan

Aux termes de l'Assemblée générale du 05 janvier 2024, les associés ont :

- Approuvé les comptes définitifs de liquidation ;

- Déchargé M. FERRIS Joël de son mandat de liquidateur,

- Donné à ce dernier quitus de sa gestion.

- Constaté la clôture de la liquidation à effet du 31 décembre 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le liquidateur

L24AL00104



Cabinet JL DEKENS CONSULTANTS - TJSO
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

L'associé unique de la société **MICHEL GOURDON PRÉSTATIONS**, SAS Unipersonnelle en liquidation au capital de 1.000 euros dont le siège social est sis 1025 route de Bas 40110 Morcenx et immatriculée au R.C.S. de Mont-de-Marsan sous le N° 834 598 013, convoqué le 31 décembre 2023 au siège de liquidation, à la diligence du liquidateur, Monsieur Michel GOURDON, demeurant 1025 route de Bas 40110 Morcenx-la-Nouvelle, a approuvé le compte définitif de liquidation, décidé la répartition du produit net de la liquidation et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Mont-de-Marsan.

Le liquidateur

L24AL00120

LOCATIONS GERANCES

Suivant acte SSP en date du 21/12/2023, **TACOS'N CHEEZ SAS** au capital de 3.000€, 1156 avenue du Maréchal Juin, 40000 Mont-de-Marsan, 897 471 363 RCS DE Mont-de-Marsan, a donné à titre de location-gérance à **RBM TAXIS SARL** au capital de 3.000€, 6 Rue Paul Lerebours Pigeonnière, 35000 Rennes, 915 213 862 RCS DE Rennes, un fonds de commerce de la restauration rapide, pizzeria, sandwicherie, salades, crêperie, la vente sur place, à emporter, livraison à domicile, la vente de boissons non alcoolisées conformément à la législation en vigueur sis et exploité 1156 avenue du Maréchal Juin, 40000 Mont-de-Marsan, du 01/01/2024 au 31/12/2024. Renouvelable par tacite reconduction.

L23AL06432

FONDS DE COMMERCE

Suivant acte d'avocat en date du 04.01.2024, enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 08/01/2024 dossier 202400000481 réf 4004P01 2024 A 00047 Mme Maryse **CAPBARAT** demeurant à Toulouzette (40250) 292 route d'Arcet a vendu à la **SARL ST SEV'HAIR** au capital de 10.000 euros ayant son siège au 13B avenue du Général de Gaulle 40500 Saint Sever immatriculée au RCS de Mont de-Marsan sous le n° 982 114 894 un fonds de commerce de coiffure en salon sis à Saint Sever (40500) 13B avenue du Général de Gaulle lui appartenant pour lequel elle est inscrite au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro 337 502 744 et identifié à L'INSEE sous le numéro SIRET 337 502 744 00028 CODE APE 96.02 A moyennant le prix de 47.000 euros. La prise de possession et le transfert de propriété sont fixés au 04.01.2024

Pour la réception des oppositions et leur validité dans les formes légales dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales domicile est élu au cabinet d'avocat de la SELARL E. BRETHES sis à Saint-Sever (40500) 9 rue du Tribunal.

Pour avis

L24AL00091

- Aux éléments incorporels pour 248.000,00 EUR,

- Au matériel pour 319.000,00 EUR.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet : **NOTAIRE NOUVELLE VAGUE**, Me **CHABANNES**, Hôtel de la Forêt, 27 rue de Mathiou, 40150 Soorts-Hossegor.

Pour insertion, le Notaire

L24AL00094

AUTRES ANNONCES



Mes **Jean-Michel CROUX**
et **Estelle RUIZ**
Notaires
3 Bd de l'Espérance
40500 Saint-Sever

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 décembre 2004, Monsieur Vincent **LAFURIE**, demeurant à Souprosse (40250) 100 allée de Compeyron EHPAD des Cinq Rivières, célibataire, né à Cauna (40500), le 12 octobre 1929 et décédé à Souprosse (40250), le 8 septembre 2023, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Estelle RUIZ, le 9 janvier 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Estelle RUIZ, notaire à Saint-Sever, référence CRPCEN : 40046, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Dax de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L24AL00124

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 21 décembre 2023)

Par décision de la Cour de Cassation en date du 21/12/2023, la procédure de redressement judiciaire de la société **LAMARQUE SOGY BOIS**, sise 40110 Ygos-Saint-Saturnin (RCS Mont-de-Marsan 895 750 107) est renvoyée devant le Tribunal de Commerce de Bordeaux.

L24AL00108

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AGEN

En date du 20 décembre 2023 le Tribunal de Commerce d'Agen a ouvert la procédure de liquidation judiciaire simplifiée (sans poursuite d'activité) à l'encontre de la société **AVENIR SUD IMMOBILIER** 10 rue Albert Ferrasse 47550 Boé, RCS Agen 812 503 969. A nommé en qualité de liquidateur la SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9 rue Pontarique 47000 Agen. Les créanciers sont invités à produire leur titre de créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com> dans un délai de deux mois à compter de la parution au BODACC.

L24AL00085

LES ANNONCES Landaises

Hebdomadaire créé en 1944 -
Édité par COMPO-ECHOS SARL au
capital de 50 000 €

Siège social :
108 rue Fondaudège
33000 Bordeaux

Bureaux landais :
12 rue du IV-Septembre
40000 Mont-de-Marsan
Tél : 05 58 45 03 03
mail : contact@annonces-landaises.com
120 av. Georges-Clemenceau
40100 Dax

Président honoraire :
Jean-Louis **DUMOLIA**

Directeur de publication :
Guillaume **LALAU**

Directeur délégué :
Nicolas **THOMASSET**

Rédactrice en chef :
Nelly **BÉTAILLE**
07 85 39 51 22
n.betaille@annonces-landaises.com

Rédaction : Julie **DU COURAU**,
Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**,
Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**,
Christine **LAMAISON**

Direction artistique : David **PEYS**
Maquettistes : Noëlle **SANZ**,
Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD**
& Raphaëlle **MOURET**
Responsable Organisation et Systèmes
d'Information : Ophélie **BROUTTIER**
Webmarketing : Cyrielle **MORFEA**
Assistante communication digitale :
Magalie **RICCETTI**

Service annonces légales
et abonnements : Liliane **DORRER**

Service commercial marchés publics :
Cathy **DARTHENUCC**
06 12 98 21 75
marchespublics@annonces-landaises.com

Service commercial annonces légales :
Christophe **CLERTEAU**
c.clerteau@annonces-landaises.com

Publicité : Christine **SABOURIN**
05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

Direction financière et administrative :
Katia **DE STEFANO**

Responsable comptable :
Florence **MANOEUVRIER**
Service comptabilité :
Élodie **VIGNEAU**

Dépôt légal à parution
hebdomadaire - Parution le samedi

Impression : **ROTIMPRES**
Carrer del Pla de l'Estany, sn,
17181 Aiguaviva, Girona, Espagne

Routing : IGS
(Sainte-Colombe-en-Bruilhois)

Commission paritaire n° 0628 I 83288

ISSN 1270-704X

Prix de vente : 1,50 €

Abonnement annuel papier + web : 50 €

Membre de RésoHebdoEco



VENTE IMMO-INTERACTIF

BERNOS BEAULAC (33430)
16 LE BOURG EST

MAISON DE STYLE LANDAIS

Maison de style Landais fin 19^e siècle
A RENOVER 163 m² habitables env.
5 pièces principales, terrain 752 m².
Section AO 203, 323, 324
1^{ère} offre possible : 37 000 €

VISITES SUR PLACE SANS RENDEZ-VOUS :

LUNDI 15 JANVIER 2024 de 11h à 12h30

JEUDI 25 JANVIER 2024 de 11h à 12h30

MARDI 30 JANVIER 2024 de 14h à 15h30

DEBUT DE RECEPTION DES OFFRES :

MERCREDI 31 JANVIER 2024 à 12h

Succession vacante de Mme Pierrette **BOUDEY** veuve **FONTYNE**
et de M. Marcel **FONTYNE**

Cahier des charges et modalités de la vente consultable sur
www.immobilier.notaires.fr

Etude de Me Sébastien **CETRE** - BORDEAUX
05 56 42 41 85

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Paul-Mathieu **CHABANNES**, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée «NOTAIRE NOUVELLE VAGUE», titulaire d'un Office Notarial à Soorts-Hossegor (40150), hôtel de la forêt, 27 rue de Mathiou, le 29 décembre 2023, enregistré à Mont-de-Marsan, le 3 janvier 2024, dossier 2024 0000043 référence 4004P01 2024 N 00002, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société **LES REMPARTS**, dont le siège est à Saint-Paul-lès-Dax (40990) 1334 avenue du Maréchal Foch, immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 352 394 399.

A :

La Société **LE BISTRO 65**, dont le siège est à Angresse (40150) 843 route de Benesse Maremne, immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 800 891 970.

Désignation du fonds : fonds de commerce de «restauration» sis à Saint Vincent-de-Tyrosse (40230), Lieu-dit Châlons, Route Départementale 810, Centre commercial E.Leclerc, connu sous le nom commercial «BISTRO REGENT».

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte et en a la jouissance à compter du même jour.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cinq cent soixante-sept mille euros (567.000,00 EUR), s'appliquant :

TENDANCES BOURSE



SÉBASTIEN HÉNIN
 Directeur de
 la Gestion Privée
 Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 426,62	-1,3%	-1,5%	11,9%	7 543,18	7 411,86	France
SBF 120	5 644,09	-1,0%	-1,5%	10,9%	5 732,18	5 633,49	France
EURO STOXX 50	4 467,17	-1,2%	-1,2%	14,3%	4 521,44	4 448,13	Europe
S&P 500	4 750,63	3,2%	-0,4%	20,3%	4 769,83	4 688,68	USA
NASDAQ 100	16 665,59	3,6%	-1,0%	44,2%	16 825,93	16 282,01	USA
FOOTSIE 100	7 683,96	1,7%	-0,6%	4,2%	7 733,24	7 682,33	Royaume-Uni
DAX 30	16 688,36	-0,4%	-0,4%	16,1%	16 769,36	16 538,39	Allemagne
SMI	11 248,65	1,6%	1,0%	1,5%	11 248,65	11 137,79	Suisse
NIKKEI	33 763,18	4,5%	0,9%	20,8%	33 763,18	33 288,29	Japon
SSE COMPOSITE	2 893,25	-2,6%	-2,7%	-6,2%	2 974,94	2 887,54	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Rendement 2023
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,30	-0,4%	1,5%	47,8%	13,30	13,05	-
ARVERNE GROUP SA	9,65	4,1%	1,6%	-3,5%	9,65	9,50	-
ASHLER ET MANSON	3,20	0,0%	0,0%	-2,4%	3,20	3,20	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	-35,9%	0,0%	6,20	5,90	-
CERINNOV GROUP	2,68	-3,6%	1,9%	159,2%	2,85	2,63	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,00	-1,5%	0,8%	1,6%	65,00	60,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	480,00	1,3%	1,7%	6,2%	480,00	470,00	7,9%
EAUX DE ROYAN	87,00	3,6%	-4,4%	1,2%	91,00	84,50	7,0%
EUROPLASMA	0,00	-55,3%	-28,3%	-99,6%	0,01	0,00	-
FERMENTALG	0,29	11,9%	-3,6%	-81,8%	0,30	0,28	-
GASCOGNE	3,48	-3,9%	-4,4%	-11,5%	3,64	3,48	-
GPE BERKEM	3,22	159,7%	5,2%	-39,1%	3,24	3,06	-
GPE PAROT (AUTO)	8,15	213,5%	-1,2%	286,3%	8,25	8,15	-
HYDROGENE DE FRANCE	10,76	-2,5%	-14,6%	-56,3%	12,70	10,76	-
HUNYVERS	14,15	1,1%	1,1%	20,9%	14,15	14,00	-
I.CERAM	3,08	10,0%	6,2%	-73,2%	3,08	2,90	-
I2S	5,50	4,8%	-5,2%	-12,7%	5,80	5,10	2,5%
IMMERSION	2,00	11,1%	3,1%	-57,8%	2,02	1,79	-
IMPLANET	0,06	45,0%	-3,3%	-62,6%	0,07	0,06	-
KLARSEN DATA	3,17	25,8%	16,5%	63,4%	3,37	2,72	-
LECTRA	29,40	1,4%	-5,9%	-13,7%	31,55	29,40	1,6%
LEGRAND	89,60	-4,6%	-4,8%	13,6%	94,10	89,60	2,1%
MON COURTIER ENERGIE	7,86	5,5%	-	-	8,00	7,86	-
MULTIMICROCLOUD	0,21	0,0%	0,0%	-	0,21	0,21	-
OENEO	12,20	-2,8%	-5,4%	-11,3%	12,90	12,20	2,9%
POUJOLAT	15,60	-17,7%	-5,5%	-31,0%	16,50	15,60	2,1%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	430,00	-
UV GERMI	4,07	29,2%	15,6%	7,7%	4,07	3,45	-
VALBIOTIS	4,84	-13,3%	-3,2%	36,3%	5,12	4,84	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
 ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR
 « Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

GRAND
PRIX

MEULE
BLEUE

Les 10 ans

L'ÉDITION EN OR !

≡ 1 000 MEULES

SUR LA LIGNE DE DÉPART POUR AGIR CONTRE LA MALADIE



INSCRIPTIONS ÉQUIPES
DU 24 NOVEMBRE 2023
AU 30 MARS 2024

13 - 14 - 15 SEPTEMBRE 2024
CIRCUIT BUGATTI - LE MANS

ORGANISATION 

PRODUCTION  MAINDRON
PRODUCTION

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS SUR WWW.MEULEBLEUE.FR